

Ecole maternelle de Saône

CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL

LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Présents :

La directrice et enseignante: Christel Cuinet

Les enseignants: Mmes Gonin, Tempesta, Nicollet, Plagne, Mr Lazeronni

Les représentants de l'Asparèle: Mmes Gimenez, Mora-Corral, Zupancic, Pircar, Mr Boitet.

Les représentants de la municipalité: Mme Courcier, Mr Maréchal.

L'objet du conseil d'école est d'abord de répondre à la question:

" POUR ou CONTRE le changement des rythmes scolaires de 4,5 jours à 4 jours.

Le vote a lieu à main levée.

RESULTAT:

- 9 POUR: 6 enseignants et 3 représentants ASPARELE.

- 4 votes CONTRE: deux représentants ASPARELE et 2 représentants MAIRIE.

Il faut donc présenter une demande de dérogation pour revenir au rythme de 4 jours par semaine à l'école maternelle.

Communication des résultats du sondage des parents d'élèves :
63 votants pour 4 jours / 32 votants pour 4,5 jours soit 66 % de votants favorables à la semaine de 4 jours.

Discussion autour des résultats de vote:

Un représentant de parents s'étonne du vote de la mairie, compte-tenu du fait qu'il y a égalité de vote "pour" et "contre" des enseignants des deux écoles élémentaire et maternelle confondues, et qu'une majorité de parents a demandé le retour aux 4 jours dans les deux écoles.

Mme Courcier et Mr Maréchal trouvent le changement prématuré, pensent devoir l'anticiper davantage, et ne souhaitent pas voter "pour" sans connaître l'avis du conseil municipal au complet. Mme Courcier précise que le conseil municipal doit se réunir le 20/12.

Pour accompagner la demande de dérogation, il faut proposer de nouveaux horaires.

3 propositions sont longuement discutées, afin d'essayer de concilier le retour à deux heures de pause sur le temps de midi avec un retour à l'école pas trop tardif pour ne pas pénaliser les plus jeunes, tout en restant compatible avec les horaires actuels de l'école élémentaire; cela paraît difficile.

Mme Cuinet rappelle, que même si l'école élémentaire ne change pas de rythme, il est possible sur décision de la Mairie de modifier ses horaires.

Les trois propositions suivantes sont soumises au vote:

8h30-11h45 13h30-16h15	2 voix
8h30-11h45 13h45-16h30	2 voix
8h30-11-30 13h30-16h30	7 voix
ABSTENTION	2 voix

Mme Cuinet rappelle que les annexes du projet sont à renvoyer pour le 22/12.

La directrice :
Christel CUINET

La secrétaire de séance :
Marie-Hélène PLAGNE-CUNY